

2014/6240 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 150 000 EUROS POUR LE REAMENAGEMENT INTERIEUR DES CELESTINS, THEATRE DE LYON - OPERATION 02013SE, PROGRAMME 00005. □ □  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les Célestins, Théâtre de Lyon, souhaite engager un programme de réaménagement intérieur.

Pour faire face au développement des activités du théâtre et prendre en compte les meilleures conditions de travail possibles (cf. les éléments identifiés par le document unique d'évaluation des risques professionnels), certains espaces du théâtre des Célestins nécessitent de nouveaux aménagements. Le bureau des relations publiques, sans ventilation et trop exigü, sera transféré et réaménagé en un local technique. La billetterie dite de jour sera relocalisée afin d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, l'espace bar sera également modifié afin de permettre la co-activité de cet espace avec la petite salle de spectacle « la Célestine », actuellement contrainte par des problèmes acoustiques.

Compte tenu de l'utilisation intensive (1 119 000 spectateurs depuis septembre 2005), les fauteuils de la salle à l'italienne des Célestins, Théâtre de Lyon, se sont usés au fil des années, réduisant le confort des spectateurs de manière notable. Il est donc proposé de renouveler la moitié des assises des fauteuils. »

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention d'équipement de 150.000 € est allouée aux Célestins, Théâtre de Lyon pour des travaux de réaménagement et pour le renouvellement des assises d'une partie des fauteuils.

2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, opération 02013SE, programme 00005 et sera imputée sur le chapitre 204, natures comptables 204181 et 204182, fonction 313, selon l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2014 : 150 000 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,  
N. GAY